

Faire cesser le gaspillage alimentaire à Montréal: Consultation publique virtuelle

La [Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs](#) a reçu le mandat de tenir une consultation publique portant sur la cessation du gaspillage alimentaire.

Cette consultation provient d'une [demande déposée par un groupe de citoyennes et citoyens en vertu du droit d'initiative](#), et qui vise plus particulièrement à ce que la Ville de Montréal « s'inspire et se dote de mesures (changements réglementaires, plan d'action, incitatifs, etc.) répondant aux meilleures pratiques, afin qu'il n'y ait plus de gaspillage et de destruction d'aliments encore propres à la consommation par les commerces, institutions et industries ».

La Commission invite les personnes intéressées à participer à cette consultation, laquelle se déroulera essentiellement par visioconférence, dans le respect des consignes gouvernementales en vigueur en contexte de pandémie.

ÉTAPE 1 – S'INFORMER

La **documentation** en lien avec cette consultation est disponible sur le portail de la Ville à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/gaspillagealimentaire. La documentation peut aussi être transmise par la poste sur demande, en composant le 514-872-3000.

La demande du groupe à l'origine de la pétition, de même que la documentation relative à cette consultation, seront présentées lors d'une **séance d'information virtuelle**, qui se tiendra comme suit :

DATE ET HEURE : JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020, À 19 H

Par visioconférence

Le lien pour visionner la **séance en webdiffusion** sera disponible le jour de l'assemblée à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/gaspillagealimentaire

Une période sera réservée, après les présentations, à la lecture des questions et des commentaires du public, et aux réponses des personnes-ressources de la Ville de Montréal, des personnes représentant le groupe requérant, ou des membres de la Commission, le cas échéant.

Les personnes qui souhaitent **poser leur question** ou **soumettre un commentaire** pour cette deuxième partie de la séance sont invitées à remplir le formulaire web disponible dès maintenant à l'adresse ville.montreal.qc.ca/gaspillagealimentaire ou à communiquer avec le secrétariat des commissions permanentes par téléphone au 514-872-3000.

Il sera également possible de soumettre une question ou un commentaire par le biais du même formulaire en cours de séance, durant la pause qui suivra les présentations.

ÉTAPE 2 - SOUMETTRE UNE OPINION À LA COMMISSION

Vous pouvez participer à cette consultation de trois manières :

- 1- En présentant un mémoire ou une opinion devant la Commission**, dans le cadre de l'une ou l'autre des quatre séances publiques virtuelles prévues les :

MERCREDI 27 JANVIER 2021, À 19 H

VENDREDI 29 JANVIER 2021, À 14 H

JEUDI 4 FÉVRIER 2021, À 9 H 30

MERCREDI 10 FÉVRIER 2021, À 19 H *(si le nombre d'inscriptions le requiert seulement)*

L'inscription pour présenter un avis à l'une ou l'autre de ces séances est obligatoire. Pour vous inscrire, remplissez le formulaire disponible à l'adresse ville.montreal.qc.ca/gaspillagealimentaire ou composez le 514-872-3000. **La date limite d'inscription est le mercredi 16 décembre 2020, à 17 h.**

- 2- **En transmettant seulement un mémoire écrit** par courriel à commissions@montreal.ca, ou encore par la poste ou en personne à l'adresse suivante :

Service du greffe
Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

- 3- **Sur le web! En répondant aux questions** qui vous sont soumises sur la plateforme de consultation en ligne de la Ville de Montréal à l'adresse realisonsmtl.ca/gaspillagealimentaire.

Toutes les opinions doivent être transmises **au plus tard le vendredi 5 février 2021 à 17 h.**

ÉTAPE 3 – PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

La Commission présentera et adoptera publiquement ses recommandations lors d'une assemblée qui se tiendra au printemps 2021 et dont la date sera annoncée ultérieurement. Les modalités précises de participation à cette assemblée suivront également.

Pour toute information supplémentaire ou pour suivre ce dossier, consultez la page dédiée à la consultation à l'adresse ville.montreal.qc.ca/gaspillagealimentaire ou composez le 514-872-3000.

RENSEIGNEMENTS :

Service du greffe
Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514-872-3000
commissions@montreal.ca | ville.montreal.qc.ca/commissions | [@Comm_MTL](https://twitter.com/Comm_MTL)